

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MÉDICAL
(à joindre à votre demande d'aménagement)
Si cette dernière doit être examinée par le médecin référent

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin référent :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

un courrier médical détaillé et récent (moins d'un an), rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le diagnostic précis, le date d'apparition de votre maladie, son évolution ainsi que le traitement prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :

→ une dyslexie et/ou une dysorthographe :

un bilan orthophonique récent de moins d'un an. Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés doivent être impérativement mentionnés.

→ une dysgraphie ou une dyspraxie :

un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent (résultats des tests utilisés).

Eventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuro pédiatre qui a pu vous suivre.

Si vous présentez un déficit auditif :

un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le type de surdité, la date d'apparition de celle-ci, un audiogramme et préciser si vous portez un appareillage auditif.

un bilan orthophonique ou un courrier médical indiquant le déficit à l'écrit récent (de moins d'un an) si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites.

Si vous présentez un déficit visuel :

un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

Ce dossier médical est confidentiel et ne sera examiné que par le médecin référent soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».